

le 2 mai 1962.

G.34.1.- 3.

Monsieur Pierre M i c h e l i ,
Secrétaire général du
Département Politique Fédéral,
B e r n e .

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre du 14 avril, par laquelle vous avez bien voulu me faire part du résultat de l'entrevue que vous avez eue récemment avec des représentants des milieux suisses intéressés, au sujet du problème de l'éventuelle nationalisation des entreprises électriques en Italie.

J'ai pris connaissance du contenu de votre lettre et de ses annexes avec vif intérêt et vous en remercie.

Conformément à votre désir, j'ai examiné entre-temps les questions que vous m'avez posées, à savoir la forme que devrait revêtir une démarche éventuelle, le moment auquel elle devrait avoir lieu et l'instance auprès de laquelle elle pourrait être entreprise. J'ai également eu un entretien avec M. Robert Hentsch, qui est venu sur place s'informer de la situation. Compte tenu de l'intérêt des renseignements qu'il a recueillis, je lui ai recommandé de vous en faire part. Voici en substance ce qu'il m'a dit :

Les projets gouvernementaux relatifs à une éventuelle nationalisation des entreprises électriques provoquent une vive réaction. Ainsi, M. Hentsch a assisté à l'assemblée générale de la "Società Meridionale di Elettricità" et a pu se rendre compte personnellement de l'agita-



tion qui règne parmi les actionnaires. L'un d'eux a présenté un projet de résolution, dont je vous remets une copie sous ce pli, rédigé en un ton très ferme. L'assemblée ne l'a pas retenu, mais elle n'en a pas moins déclaré que "en se faisant l'interprète des très nombreux petits actionnaires absents, répartis dans toute l'Italie et à l'étranger, elle attendait avec confiance un examen objectif du problème et une solution conforme à l'intérêt supérieur du pays, cette solution devant en tout cas respecter les normes constitutionnelles et la loi qui sauvegarde les droits de propriété des citoyens". Pour la première fois - m'a fait remarquer M. Hentsch - il a été question des actionnaires à l'étranger.

Vous voudrez bien trouver ci-joint un exemplaire du compte-rendu de l'assemblée, publié par le quotidien "Il Globo".

A l'agitation des actionnaires et aux rumeurs alarmantes qui circulent dans le public, le Gouvernement répond par des déclarations rassurantes. Tour à tour, le Président du Conseil, le Ministre du bilan et d'autres personnalités politiques ont pris la parole à la radio et à la télévision pour calmer les esprits. Sans grand succès toutefois, en raison de l'engagement explicite assumé en mars dernier par le nouveau Gouvernement de se déterminer dans un délai de trois mois. Pourtant, il ne semblerait pas, d'après les renseignements recueillis par M. Hentsch, que le danger d'une nationalisation soit imminent. Sans compter que, selon les résultats de l'élection présidentielle du 2 mai, toute la situation pourrait subir des modifications.

En tout état de cause, il est à prévoir que la nationalisation éventuelle sera une opération très coûteuse

- 3 -

pour des raisons politiques. En effet, pour apaiser les actionnaires, qui, au nombre d'environ un demi million, correspondent à près d'un million et demi d'électeurs, le Gouvernement sera porté à les indemniser largement. Or, les élections administratives ne sont plus très éloignées.

Enfin, en ce qui concerne une démarche de l'Ambassade, il y a lieu de tenir compte, selon M. Hentsch, des autres intérêts financiers suisses en Italie. En effet, malgré leur importance relative, les investissements suisses dans des entreprises électriques italiennes ne représentent qu'une petite partie par rapport à l'ensemble de nos placements financiers dans la Péninsule.

Pour ces motifs, M. Hentsch est d'avis que la démarche de l'Ambassade devrait être modérée et entreprise à un niveau moyen plutôt qu'en haut lieu. Je partage cette opinion pour une raison de plus : Nous nous efforçons présentement d'entretenir en Italie dans tous les milieux et à tous les échelons un climat de sympathie pour la Suisse en vue des démarches que, le cas échéant, nous devons faire pour notre association éventuelle à la CEE. Il conviendrait donc, me semble-t-il, de ne pas procéder à des interventions trop spectaculaires dans un problème qui a sa source dans la politique du pays et qui a provoqué des polémiques intérieurs. Il faudrait en tout cas éviter de donner l'impression que les intéressés suisses s'alarment prématurément.

Je suis bien entendu d'avis que la démarche mérite d'être faite et pourrait être entreprise utilement au niveau de nos interlocuteurs habituels au Ministère des

- 4 -

affaires étrangères. La forme qu'elle pourrait revêtir pourrait être celle de la démarche verbale avec remise d'un aide-mémoire. Quant à l'époque à laquelle il conviendrait de l'entreprendre, je crois comme vous qu'il y aurait lieu d'envisager la première moitié du mois de mai.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire savoir si vous approuvez mes intentions et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

2 annexes.

sig. Ph. Zutter